



Nouvelles activités relevant des secteurs S1 : tourisme, hôtellerie, restauration, sport, culture, transport aérien et événementiel

- ✓ Conseil et assistance opérationnelle apportés aux entreprises et aux autres organisations de distribution de films cinématographiques en matière de relations publiques et de communication
- ✓ Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes, fêtes foraines (*au lieu de « Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes »*)
- ✓ Transports routiers réguliers de voyageurs et Autres transports routiers de voyageurs (*au lieu de « Cars et bus touristiques »*)
- ✓ Traducteurs-interprètes (*ancienne activité du secteur S1 bis transférée en S1*)
- ✓ Prestation et location de chapiteaux, tentes, structures, sonorisation, photographie, lumière et pyrotechnie (*ancienne activité du secteur S1 bis transférée en S1*)
- ✓ Transports de voyageurs par taxis et véhicules de tourisme avec chauffeur (*ancienne activité du secteur S1 bis transférée en S1*)
- ✓ Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers (*ancienne activité du secteur S1 bis transférée en S1*)
- ✓ Fabrication de structures métalliques et de parties de structures
- ✓ Régie publicitaire de médias
- ✓ Accueils collectifs de mineurs en hébergement touristique

Nouvelles activités relevant des secteurs S1 bis : secteurs dont l'activité dépend des secteurs S1

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Commerce de détail en magasin situé dans une zone touristique internationale (c. trav. art. L. 3132-24), à l'exception du commerce alimentaire ou à prédominance alimentaire (hors commerce de boissons en magasin spécialisé), du commerce d'automobiles, de motos, de carburants, de charbons et combustibles, d'équipements du foyer, d'articles médicaux et orthopédiques et de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux ✓ Tourisme de savoir-faire : entreprises réalisant des ventes directement sur leur site de production aux visiteurs et qui ont obtenu le label « entreprise du patrimoine vivant » en application du décret 2006-595 du 23 mai 2006 ou qui sont titulaires de la marque d'État « Qualité Tourisme™ » au titre de la visite d'entreprise ou qui utilisent des savoir-faire inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité prévue par la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée à Paris le 17 octobre 2003, dans la catégorie des « savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel » ✓ Activités de sécurité privée ✓ Nettoyage courant des bâtiments ✓ Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel ✓ Fabrication de foie gras ✓ Préparation à caractère artisanal de produits de charcuterie ✓ Pâtisserie ✓ Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé ✓ Commerce de détail de viande, produits à base de viandes sur éventaïres et marchés ✓ Fabrication de vêtements de travail ✓ Reproduction d'enregistrements ✓ Fabrication de verre creux ✓ Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental ✓ Fabrication de coutellerie ✓ Fabrication d'articles métalliques ménagers ✓ Fabrication d'appareils ménagers non électriques ✓ Fabrication d'appareils d'éclairage électrique ✓ Travaux d'installation électrique dans tous locaux ✓ Aménagement de lieux de vente ✓ Commerce de détail de fleurs, en pot ou coupées, de compositions florales, de plantes et de graines ✓ Commerce de détail de livres sur éventaïres et marchés ✓ Courtier en assurance voyage ✓ Location et exploitation d'immeubles non résidentiels de réception ✓ Conseil en relations publiques et communication ✓ Activités des agences de publicité ✓ Activités spécialisées de design ✓ Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses ✓ Services administratifs d'assistance à la demande de visas ✓ Autre création artistique | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Blanchisserie-teinturerie de détail ✓ Construction de maisons mobiles pour les terrains de camping ✓ Fabrication de vêtements de cérémonie, d'accessoires de ganterie et de chapellerie et de costumes pour les grands événements ✓ Vente par automate ✓ Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande ✓ Activités des agences de placement de main-d'œuvre ✓ Garde d'animaux de compagnie avec ou sans hébergement ✓ Fabrication de dentelle et broderie ✓ Couturiers ✓ Entreprises artisanales réalisant au moins 50 % de leur CA par la vente de leurs produits ou services sur les foires et salons ✓ Métiers graphiques, métiers d'édition spécifique, de communication et de conception de stands et d'espaces éphémères réalisant au moins 50 % de leur CA avec une ou des entreprises du secteur de l'organisation de foires, d'événements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès ✓ Fabrication et distribution de matériels scéniques, audiovisuels et événementiels ✓ Prestation de services spécialisés dans l'aménagement et l'agencement des stands et lieux lorsqu'au moins 50 % du CA est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la production de spectacles, l'organisation de foires, d'événements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès ✓ Activités immobilières, lorsqu'au moins 50 % du CA est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'organisation de foires, d'événements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès ✓ Entreprises de transport réalisant au moins 50 % de leur CA avec une ou des entreprises du secteur de l'organisation de foires, d'événements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès ✓ Entreprises du numérique réalisant au moins 50 % de leur CA avec une ou des entreprises du secteur de l'organisation de foires, d'événements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès ✓ Fabrication de linge de lit et de table lorsqu'au moins 50 % du CA est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'hôtellerie et de la restauration ✓ Fabrication de produits alimentaires lorsqu'au moins 50 % du CA est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration ✓ Fabrication d'équipements de cuisines lorsqu'au moins 50 % du CA est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration ✓ Installation et maintenance de cuisines lorsqu'au moins 50 % du CA est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration ✓ Élevage de pintades, de canards et d'autres oiseaux (hors volaille) lorsqu'au moins 50 % du CA est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration |
|--|--|